

## RÈGLEMENT

# Appel à participation « Semaine de la santé mentale à Bruxelles »

Édition 2022 - du 10 au 16 octobre 2022

L'appel à participation s'inscrit dans le cadre de la « Semaine de la santé mentale à Bruxelles », organisée par la Ligue Bruxelloise pour la santé Mentale.

L'édition 2022 se déroule du 10 au 16 octobre inclus.

Les informations relatives à l'appel à participation et à l'ensemble de la « Semaine de la santé mentale » sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lbsm.be](http://www.lbsm.be)

### **Description et objectifs de la « Semaine de la santé mentale »**

La « Semaine de la santé mentale » a lieu au mois d'octobre, aux alentours de la Journée mondiale de la santé mentale, célébrée le 10 octobre.

En organisant une « Semaine de la santé mentale à Bruxelles », nous visons 3 objectifs principaux :

- 1) Informer sur la santé mentale et sur la souffrance psychique de manière à sensibiliser Chacun.e à prendre soin de sa santé mentale et à accueillir la souffrance lorsqu'elle se Présente.
- 2) Contribuer à faire connaître, aux citoyens comme aux professionnels, la diversité des services d'aide et de soins disponibles pour faire face aux problèmes de santé mentale (associations, services ambulatoires, dispositifs mobiles, hôpitaux, ...).
- 3) Encourager le développement de discours plus nuancés et de regards pluriels sur la souffrance psychique et sur les solutions proposées pour répondre aux problèmes de santé mentale, et par là, soutenir la déstigmatisation de la maladie mentale et des soins de santé mentale dans la cité.

### **Objet de l'appel à participation**

L'appel à participation a pour objet d'encourager les acteurs de santé mentale et toutes personnes intéressées :

- à organiser une activité en lien avec la thématique annuelle ou, plus largement, en lien avec la santé mentale
- Si elle est retenue, l'activité proposée fera partie de la catégorie « rencontres locales » au sein de la programmation générale de la « Semaine de la santé mentale » ;

## **Publics-cibles de l'appel à participation**

L'appel à participation s'adresse à l'ensemble des acteurs de santé mentale, ainsi qu'à toutes personnes intéressées ou concernées par les problématiques de santé mentale (usagers, proches, acteurs culturels, de l'insertion socioprofessionnelle, du logement...). Les contributeurs à cette « Semaine de la santé mentale » sont donc potentiellement variés, à l'image des portes d'entrée qui peuvent être choisies pour informer, sensibiliser ou déstigmatiser les troubles psychiques.

## **Organisation**

La « Semaine de la santé mentale », à Bruxelles, est un événement coordonné par la LBSM.

## **Engagements de la LBSM versus engagements du contributeur**

Nous nous engageons à étudier toute proposition d'activité/événement

Par « soutien », s'entend :

- aide à la réflexion sur la mise en œuvre de l'activité/événement ;
- promotion de l'ensemble des événements de la Semaine via des supports communicationnels : site, courriers électroniques, brochure générale.

Des programmes/flyers sont en outre fournis par la LBSM aux porteurs de rencontres ;

- travail de visibilité dans les médias (communiqués et relations avec la presse) ;
- mise en réseaux avec d'autres partenaires si besoin ;

Chaque contributeur s'engage, quant à lui :

- À assurer la promotion de son activité/événement (catégorie « rencontres locales ») via ses propres canaux de communication et selon les objectifs de son événement : emails, Facebook, Twitter, site web, affichage, invitations personnalisées, dépôt de flyers dans des lieux « tout public »...
- À informer la LBSM de tous changements dans le programme de sa/ses activités. En effet, en cas de changement dans l'organisation, ou d'annulation de celui-ci, le contributeur s'engage à informer dès que possible la LBSM afin que celle-ci puisse adapter son programme et informer le public en conséquence.
- Le contributeur s'engage à réaliser l'activité conformément au descriptif soumis à la LBSM.

### **Critères de recevabilité**

L'activité/l'événement proposé(e), tout comme l'intervention/allocation, doivent rencontrer au moins un des 3 objectifs de la « Semaine de la santé mentale » à savoir :

- Améliorer l'information sur la santé mentale
- Améliorer la connaissance des services d'aide et de soins en santé mentale
- Contribuer à la déstigmatisation des troubles psychiques.

Pour être prises en considération, les propositions de participation à la « Semaine de la santé mentale » l'intervenant ne peut utiliser son intervention à des fins lucratives.

### **Echéances**

Les propositions de participation sont recevables jusqu'au 22 août 2022 à 12:00. Si des propositions parviennent après ce délai, elles ne pourront être intégrées au programme.

Les coordonnées utilisées pour communiquer avec les organisateurs d'activité seront celles transmises par les intéressés par le biais du questionnaire sur notre site. **ICI**

### **Renseignements**

Amandine Maloux, Chargée de communication [am@lbsm.be](mailto:am@lbsm.be) - TEL 02 511 55 43

Yola Jabbour, Secrétaire [yj@lbsm.be](mailto:yj@lbsm.be) - TEL 02 511 55 43